



Visite de Quartier : Pinchinades Nord, Haut Bois, Brusquié, Terres Fauves, le 26 septembre 2023

Etaient présents :

Elus :

M. Loïc GACHON, Maire de Vitrolles, Mme Lalia ATTAF, Adjointe au Maire, M. Daniel AMAR, Adjoint au Maire, M. Gérard OULIE, Conseiller Municipal Délégué et M. Philippe SANCHEZ, Conseiller Municipal d'opposition.

Services :

M. Thierry GRALL, Directeur de Cabinet, M. Didier SIMAH, Directeur Voirie, Réseaux et Circulation, M. Patrick LAFON, Responsable pôle Propreté Urbaine, M. Jean-Luc BAEZA, Responsable service Stratégie Territoriale et actions CLSPD et M. Jérémy MARTINEZ, Chargé de proximité.

Une vingtaine de riverains

Début : 18h00.

Sujets abordés :

Espaces Verts :

- La haie de l'allée Marius a été taillée trop courte.

Réponse : L'intervention a été faite à la demande de riverains, mais effectivement, cette taille aurait mérité d'être plus haute. Le service des espaces verts y veillera pour les prochaines interventions.

Voirie, circulation :

- Peut-on installer un panneau STOP ou un miroir à l'intersection entre le boulevard Marcel Pagnol et le rue de la Fille du Puisatier ?

Réponse : Le boulevard Marcel Pagnol va être entièrement refait avec une réduction des largeurs des voies et l'implantation d'un itinéraire cyclable. L'intersection sera sécurisée avec cet aménagement. L'implantation d'un panneau STOP préalablement ne résoudra pas le problème de visibilité. Les miroirs ont tendance à déformer la vision et à mal apprécier les distances et vitesses des autres véhicules. A cet endroit, un miroir pourrait être source d'accidents.

Pour réduire la vitesse sur le boulevard, l'implantation du radar pédagogique a porté ses fruits.

Propreté :

- Dans le quartier, il y a un problème de collecte dû au stationnement anarchique de certains véhicules.

Réponse : Le problème majeur dans ce quartier réside dans la taille des camions qui assurent la collecte. Les véhicules prévus dans le quartier sont des véhicules légers. Le prestataire de la métropole s'est retrouvé en manque de ces véhicules et les a substitués par des camions plus lourds. Les discussions entre la Ville, la métropole et le prestataire devraient se conclure par un retour à la normale dans de brefs délais.

- Qui a la compétence de la propreté ?

Réponse : La propreté est une compétence communale à l'exception des abords de la D9 qui incombent aux services du département.

Il y a un fort problème de dépôts sauvages d'encombrants à Vitrolles. C'est la priorité absolue du service propreté de la ville et malheureusement, les autres missions ne peuvent pas être assurées avec la régularité prévue.

Le service propreté a mis en place une déchèterie mobile qui se déplace dans un quartier différent une fois par mois afin de faciliter le débarras des encombrants.

L'accès à la déchèterie de Vitrolles s'est durci ces derniers temps car la déchèterie est implantée dans la zone d'activité et de nombreuses entreprises venant y déverser leurs déchets professionnels ce qui est interdit, une autre déchèterie étant prévue à cet effet.

La Ville demande à la métropole d'envisager un nouveau lieu plus pratique pour implanter la déchèterie.

- Problème d'oubli de nettoyage au chemin du Brusquié et au square des Albizias.

Réponse : Il ne faut pas hésiter à signaler au service lorsqu'une rue ou une place a été oubliée.

-Soit par téléphone au 0 800 00 20 20 (n° gratuit),

-Soit sur le site de la Ville ou via l'application.

- Il y a un problème de déjections canines au chemin du Brusquié.

Réponse : La Ville s'est dotée d'un outil répressif en matière de déjections canines, un arrêté municipal prévoit la possibilité de verbaliser les maîtres peu scrupuleux de chiens qui laissent leurs déjections sur la voie publique.

Autres sujets :

- Difficultés d'accès aux escaliers des bâtiments de la place de l'Arlésienne avec l'extinction de l'éclairage public et inquiétude sur les questions de sécurité liées à l'extinction de l'éclairage de 23h à 5h.

Réponse : La municipalité est très attentive aux problèmes de sécurité, et particulièrement depuis l'extinction de l'éclairage public entre 23h et 5h. Si votre inquiétude est naturelle et légitime, aucune corrélation n'a pu être mise en évidence entre l'absence d'éclairage et les actes de délinquance. Les escaliers des bâtiments sont des espaces privés, il est donc tout à fait possible et légitime que les propriétaires les équiper en éclairage à détection.

- Problème de pollution sonore due aux passages de avions et au nouveau stand de tir sur le plateau.

Réponse : Le stand de tir du plateau n'est pas nouveau mais il s'est agrandi. Il est sur la commune d'Aix en Provence et a toutes les autorisations requises pour fonctionner.

Il n'y a pas plus d'avions au départ de l'aéroport qu'avant la période COVID. Néanmoins, la fréquence des vents de Sud ayant augmentée, il y a plus de décollage face au Sud qui passent ensuite au-dessus de Vitrolles ou des Pennes Mirabeau selon leur vitesse d'ascension. Les appareils qui ont une vitesse d'ascension trop faible ne doivent pas survoler le plateau et doivent prendre le couloir qui survole l'autoroute aux Pennes Mirabeau. Certains le font tout de même occasionnant une forte gêne pour les habitants.

Une procédure de signalement a été mise en place par l'aéroport, par mail à s-env@mrs.aero ou par téléphone au 04 42 14 14 41 (en laissant un message sur le répondeur).

- On a connu plusieurs coupures d'eau et une contamination de l'eau, le nouveau distributeur est-il sérieux ?

Réponse : Il y a en effet eu plusieurs coupures d'eau ces derniers mois mais la Régie des Eaux du Pays d'Aix n'en est pas responsable. La société des eaux, ancien distributeur, n'a pas fait les entretiens nécessaires du réseau et celui est donc vétuste.

La Régie des Eaux du Pays d'Aix est un établissement public et ne peut donc pas engendrer de bénéfices. Les excédents du chiffre d'affaires sont donc investis en modernisation et en entretien du réseau.

Pour ce qui est de la contamination, il y a effectivement eu un résultat négatif sur un point de contrôle. La municipalité, par précaution, a préféré restreindre l'utilisation de l'eau sur tout le territoire communal. Les dispositions ont été prises afin d'améliorer les procédures de traitement de l'eau.

Ce résultat négatif coïncide avec la mise en place d'analyses plus précises.

Fin de la visite de quartier : 19h30.